

Délibération n°16.03

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :
**Adhésion à des associations
et organismes intervenant en
matière d'environnement**

**Association AMORCE -
réseaux «Déchets
ménagers», «Réseaux de
chaleur» et «Energie»**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Adhésion à des associations et organismes intervenant en matière d'environnement :
Association AMORCE - réseaux «Déchets ménagers», «Réseaux de chaleur» et «Energie»

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2 »,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé «la transition énergétique des territoires»,

Vu la délibération du 7 février 2013 par laquelle Riom Communauté a décidé d'adhérer à l'association AMORCE,

Vu la délibération n°05-9 du 23 janvier 2017 par laquelle Riom Limagne et Volcans a désigné son représentant auprès de l'association AMORCE,

Vu les statuts de l'association AMORCE validés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Octobre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2016 n°16-02855 portant statuts de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que l'association AMORCE constitue un réseau national de collectivités et de professionnels dont l'objectif est d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires en matière de déchets ménagers, de réseau de chaleur et d'énergie,

Considérant que son rôle est également d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux divers autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires,

Considérant que Riom Limagne et Volcans, en tant qu'autorité délégante du réseau de chaleur à énergie bois sur la commune de Riom mais aussi au travers de sa compétence en matière de déchets ménagers et de son intérêt à lutter contre la dépendance énergétique, notamment via l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, souhaite adhérer à l'association AMORCE afin de bénéficier de son expertise et de son réseau sur l'ensemble de ces sujets,

Considérant que la cotisation de Riom Limagne et Volcans pour adhérer à l'association AMORCE au titre de ses réseaux Déchets ménagers, Réseaux de chaleur et Energie, s'élève à 1 249 € pour l'année 2017,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion de RLV à l'association AMORCE pour l'année 2017 au titre de ses réseaux Déchets ménagers, Réseaux de chaleur et Energie,**
- **verse à AMORCE le montant de la cotisation pour l'année 2017 soit 1 249 €,**
- **autorise le président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente,**
- **désigne Jean Christophe GIGAULT comme représentant de Riom Limagne et Volcans auprès de l'association, en remplacement d'Alain PAULET.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017

Le Président

Frédéric BONNICHON